

Nous désirons devenir membre de soutien du Mouvement Santé mentale Québec pour que nous travaillions ensemble à créer, développer et renforcer la santé mentale.

(voir à la page suivante les conditions, droits, devoirs et obligations des membres de soutien)

Présentation

Nom de l'organisation :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Courriel :

Téléphone :

Télécopieur :

Personne à contacter :

Titre :

Montant de la cotisation annuelle

Organisme communautaire

50 \$

Établissement ou syndicat

150 \$

Modalités de paiement

Veuillez cocher :

Par chèque à l'ordre de :
Mouvement Santé mentale Québec
911, rue Jean-Talon Est
Montréal (Québec) H2R 1V5

Par virement bancaire :
Transit..... : 30015
Institution : 815
Compte..... : 081 670 2

Adhésion à la vision et à la mission

Nous adhérons à la vision et à la mission du Mouvement Santé mentale Québec (veuillez cocher).

Vision

Que les personnes et les collectivités aient les capacités et les ressources nécessaires pour maintenir et améliorer leur santé mentale.

Mission

- Intervenir en promotion et prévention en santé mentale.
- Amener la population à considérer la santé mentale et le pouvoir d'agir individuel et collectif comme des composantes indissociables de la santé.
- Outiller la population québécoise afin que toutes et tous puissent entretenir et améliorer leur santé mentale et en fassent un projet collectif et social.
- Être un mouvement rassembleur en promotion de la santé mentale auprès des organisations membres en favorisant les échanges, le partage d'expériences et d'expertises et la création de projets conjoints.
- Exercer un *leadership* dans la concertation et l'union des forces intervenant en promotion et prévention en santé mentale.

Conditions, droits, devoirs et obligations

Conditions

Le ou la membre de soutien :

1. adhère à la mission et la vision de la corporation ;
2. voit sa demande d'adhésion acceptée par le conseil d'administration en fonction du code d'éthique établi.

Droits

Le ou la **membre de soutien** :

1. participe aux assemblées de la corporation sans droit de vote ;
2. participe sur invitation à des comités ;
3. bénéficie de services offerts par la corporation, est informé-e des activités de celle-ci et reçoit les documents pertinents.

Devoirs et obligations

Le ou la membre de soutien :

1. acquitte sa cotisation annuelle ;
2. utilise le matériel produit par la corporation dans le respect des objets de cette dernière ;
3. informe la corporation de ses actions faites en promotion et prévention en santé mentale.

Remplissez le formulaire et retournez-le à :
campagne@mouvementsmq.ca.

Pour plus de renseignements sur les différents statuts de membres,
contactez-nous au **(514) 849-3291.**

**Tous ensemble
pour une bonne santé mentale!**